

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 JANVIER 2022

Les membres du conseil municipal de la commune de Triac-Lautrait, dûment convoqués, se sont réunis à 19h00 en session ordinaire à la mairie.

Étaient présents : Stéphane BESSON, Sébastien BRETAUD, Paméla CHAMOULEAU, Lydia DURIEUX, Francis FICHET, Carole KOSMASLKI, Dominique PASQUET, Olivia ROY, Julien TERAZZI, Pascal VINSONNEAU formant la majorité des membres en exercice.

Était absente excusée : Mylène VACHERON qui a donné pouvoir à Paméla CHAMOULEAU

A l'ordre du jour

I. AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE (ATD 16): SOUSCRIPTION A L'OPTION « MAINTENANCE DU PARC INFORMATIQUE DANS LES ECOLES »

Le conseil municipal décide de souscrire à l'option « Maintenance du parc informatique dans les écoles » qui propose un audit informatique dans l'établissement scolaire, une maintenance en cas de panne et une visite annuelle pour vérification du parc informatique avec un entretien pour un montant de 550 € / an

II. TRANSPORTS SCOLAIRES : MARCHÉ PUBLIC GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC GRAND COGNAC

La commune de Triac-Lautrait exerce depuis le 1^{er} septembre 2021 la compétence en matière de transports scolaires, par délégation de Grand Cognac. Le marché passé avec l'actuel prestataire privé se termine en juillet 2022.

Le conseil municipal décide d'adhérer à un groupement de commandes pour la passation du marché de transports scolaires, coordonné par Grand Cognac. A ce titre, Grand Cognac sera chargé d'organiser l'ensemble de la procédure de choix des titulaires des marchés, de la signature du marché et prendra en charge les coûts afférents à la procédure.

III. GRAND COGNAC - TRAVAUX DE VOIRIE 2022

Monsieur le Maire explique que Grand Cognac propose aux communes qui le souhaitent une assistance au programme de travaux de voirie par le biais d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le conseil municipal décide de ne pas engager de travaux de voirie pour 2022.

IV. PROJET EOLIENNE

Monsieur le Maire rappelle la présentation du projet technique de la société Valeco pour l'implantation de 3 éoliennes sur la commune lors de la réunion du 24 novembre dernier. Après débat et à l'unanimité le conseil municipal donne un avis défavorable à ce projet.

V. ARBORETUM

Suite à l'examen des devis pour un accompagnement technique, le conseil municipal décide de prendre en gestion interne le projet avec la constitution d'un groupe de travail composé de Paméla CHAMOULEAU, Carole KOSMALSKI, Pascal VINSONNEAU, Francis FICHET et Julien TERAZZI.

Une enveloppe de 10 000 euros sera inscrite au budget 2022.

VI. CIMETIERE

Depuis leur reprise par la commune en 2012 certains monuments funéraires se sont détériorés. Le conseil municipal décide de faire démonter les monuments C1-15, C3-24 et C3-43 par une entreprise agréée avec une remise en l'état du sol. Les places libérées seront proposées en concessions au tarif en vigueur au moment de leur attribution.

De plus le conseil municipal décide de vendre les monuments funéraires restants le C3-25 et le C1-2 (caveaux de 3 places) au prix de 3000 euros chacun.

VII. BUDGET 2022 : INSCRIPTION NOUVELLE INVO CHAPE

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans la mesure où cette dépense représente moins de 25% des crédits d'investissement inscrits au budget 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire en dépense nouvelle sur 2022 le montant prévisionnel des travaux pour l'opération suivante : achat de béton - facture 1221360 d'INOV CHAPE d'un montant de 238,68 € TTC – imputée au compte 2312 sur le programme 128 "Place du lavoir"
Cette dépense sera reprise lors du vote du budget primitif 2022.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

- Repas des anciens : proposition de date : le 5 mars 2022 ou le 9 juillet 2022

La séance est levée à 20h30